



Communication du 10 octobre 2011

Normalisation CEN-AFNOR, label Eur OST DO la désinformation continue !



Le SFDO vient de publier, à propos de la normalisation européenne, une information quelque peu étonnante, pour ne pas dire plus !

Afin de rétablir la vérité, nous rappelons le cours des événements :

En 2010 à l'initiative du SFDO et de la précédente direction du ROF, l'AFNOR a organisé une réunion de consensus et a invité un ensemble de structures très diverses pour juger de l'opportunité de créer une norme française pour les ostéopathes :

- le Ministère de la Santé représenté par la DGS et la DHOS
- l'Ordre National des Médecins
- l'Ordre National des Masseurs Kinésithérapeutes
- les syndicats de Kinésithérapeutes
- les syndicats de médecins ostéopathes
- les associations socio-professionnelles d'ostéopathes (AFO, CNO, ROF, SFDO, SNOF, UFOF)
- l'association de patients Aujourd'hui Santé Ostéopathie
- le SNEOS (syndicat d'écoles en ostéopathie).

But de la réunion :

Obtenir un consensus de tous les participants pour entamer une procédure de normalisation.

Ce projet n'avait donc aucune chance d'aboutir puisqu'il était évident que le Ministère mais aussi toutes les structures médicales et kinésithérapiques seraient opposés au projet. Malgré cela, le SFDO et le ROF décidèrent d'engager des milliers d'euros dans les études préparatoires.

Et ce qui devait arriver, arriva.

Le consensus ne fut pas trouvé et l'AFNOR en constata l'échec.

Au cours de cette réunion, les associations du GFIPO se prononcèrent contre ce projet, aux motifs qu'une procédure de normalisation se faisait selon la législation française en vigueur et donc entérinait les éléments que la quasi majorité des ostéopathes refuse (formation de 2660 h, limitations et interdictions d'actes, absence de numerus clausus, etc...).

L'ASO vota également contre pour les mêmes raisons.



Les informations que nous avons à l'époque nous faisaient penser qu'il était peut-être plus intéressant de faire une normalisation européenne qu'une normalisation nationale et que le Conseil Européen de Normalisation (CEN) prendrait le pas sur l'AFNOR et imposerait ses normes.

ÉTÉ 2011 :

L'ensemble des participants de la réunion de 2010 sont interrogés par l'AFNOR pour savoir s'ils étaient favorables à une normalisation européenne par le CEN.

Nous nous sommes renseignés auprès du CEN et nous avons appris que si nous engageons une procédure européenne, **l'AFNOR serait présente et aurait toutes libertés d'accepter ou non les normes définies au niveau européen.**

Le CEN nous précisa d'autre part que l'AFNOR avait l'habitude de suivre systématiquement le législateur français et ne s'opposait jamais à lui.

Cela change complètement la donne car le CEN n'étant pas prépondérant, nous donnerions la main à l'AFNOR qui nous imposerait les normes que nous avons déjà rejetées car jugées dangereuses pour la profession.

Tout à fait logiquement, les associations du GFIO maintiennent et signifient leur opposition à la démarche de l'AFNOR et du SFDO, pour les mêmes raisons qu'en 2010.

L'ASO fait le même constat.

Nous n'avons pas actuellement les réponses du Ministère, celles des associations et des structures médicales et kinésithérapiques, mais nous supposons qu'elles sont opposées, elles aussi, à une telle démarche.

La démarche d'une normalisation européenne ne représente donc aucun intérêt pour les ostéopathes français.

Le GFIO a prévenu la FEO des nouvelles données sur cette procédure, données que cette fédération ne possédait pas.

Label Eur Ost DO

Le label Eur Ost DO est un label déposé auprès de l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur (OHMI). Il définit des critères et intègre des classes élaborées par l'OHMI.

Il ne deviendrait en aucune manière « inopérant, si une norme supranationale voyait le jour », comme l'affirme à tort le SFDO dans son communiqué, car ce sont deux éléments différents et indépendants.

Nous rappelons que les stricts critères du label Eur Ost DO définissent un niveau de formation de 5 ans minimum, un exercice exclusif, un code de déontologie, une charte d'éthique, une charte de qualité, un référentiel de formation.

Conclusion

Nous avons quelques difficultés à comprendre les buts poursuivis actuellement par le SFDO dans sa politique socio professionnelle :

- en diffusant des informations erronées
- en cherchant à faire entériner dans une normalisation nationale ou européenne, les textes français réglementant l'ostéopathie jugés notoirement insuffisants et rejetés par la majorité de la profession
- en créant une nouvelle association (FFO) qui apporte trouble et confusion à la profession
- en trouvant quelques vertus (voir sa dernière gazette) à la deuxième proposition de loi Debré
- en ayant à plusieurs reprises refusé d'intégrer le GFIO et en faisant cavalier seul sur bien des dossiers.

Sans nous engager dans une quelconque polémique, nous tenons à en informer objectivement la profession.

Nous laisserons les ostéopathes juger par eux-mêmes et nous demeurons ouverts à tout dialogue constructif, unitaire et non partisan.